

La Beaume Claire

Bulletin d'information de l'Association Vivre à Labeaume

Association loi de 1901 pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site.

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 et 95-828 du 21.08.1995

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n°2002-1847 du 30.07.2002.

Site: www.vivre-a-labeaume.org

N° 27 - Été 2010



- p. 1 **Editorial : Communiquer et tisser un réseau**
- P. 2 **Le Développement Durable au village**
- P. 3-4 **La Station d'épuration du Village**
- P. 4-5 **Des espèces sensibles à protéger dans nos rivières**
- P. 5 **Natura 2000 : Gérer pour survivre**
- P. 6 **Des volumes simples**
- P. 7 **Programme séminaire du 18/09**

EDITORIAL

Communiquer et tisser un réseau

Notre association poursuit et élargit ses périmètres d'action. Deux préoccupations constantes : échanger et communiquer avec tous. Ce n'est pas toujours facile avec tous nos partenaires, en particulier avec la commune. Les jours se suivent et ne se ressemblent pas : en avril un débat ouvert et constructif sur le thème de la station d'épuration, en juillet des échanges acides, liés à un problème d'affichage du Conseil municipal. Erreur d'exécution (?), retard d'affichage (?)... Avisés beaucoup trop tard, nous n'avons pu assister au dernier Conseil qui traitait pourtant de sujets passionnants. Du coup, nous ne savons plus trop comment interpréter les silences ou les reports de décision, et nous devons prendre l'initiative de la communication, puisque le principe de précaution le commande. Trop d'usagers de la rivière étaient encore dans l'ignorance de la situation dangereuse en aval de la station ...Il n'y a rien là d'agressif pour quiconque, mais la volonté de faire pression sur un maître d'ouvrage négligent, responsable de cette situation, pour qu'il mette à l'étude au plus vite une nouvelle station d'épuration. Nous vous proposons dans ce bulletin quelques informations sur la suite de cette affaire.

Nous cherchons également à multiplier les liens au-delà du seul territoire communal avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement, du développement et de la gestion des espaces naturels. Au premier rang le bassin Beaume Drobie et c'est à ce niveau que nous avons proposé l'organisation de la réflexion sur le Développement Durable. C'est là également, autant qu'à Ruoms ou à Vallon que se situe notre réseau. Après tout, Labeaume est le débouché naturel de ce bassin et dépend fortement de cet environnement amont, notamment à travers sa rivière, plus peut être que du tourisme de masse des Gorges de l'Ardèche dont elle supporte surtout la pression...

Nous participons donc, avec le Syndicat Beaume Drobie mais aussi l'université de Lyon II, le Centre Régional des Espaces Naturels, l'Association Pôle énergie Ardèche, le Parc Naturel des Monts d'Ardèche, la Chambre d'Agriculture, Ardèche Tourisme, la FRAPNA, la CORA et quelques autres, dont de nombreux élus, au séminaire « le développement durable au village, le 18 septembre à Joyeuse. Nous essaierons de jouer notre rôle d'association locale d'usager et d'association agréée de défense de l'environnement, pour faire avancer la réflexion sur la protection durable du patrimoine naturel, non seulement au plan local mais aussi au niveau de la petite région .

Le Conseil d'Administration

« Le Développement Durable au village »

En ce début de XXIème siècle, compte tenu des risques de plus en plus lourds qui pèsent sur l'évolution du climat, mais également du fait de la crise financière qui a révélé les nombreux dérapages du système, la mise en place d'un modèle de développement respectueux de l'environnement et des hommes est devenue une préoccupation majeure de la communauté mondiale.

Pour promouvoir un développement qui concilie protection des ressources naturelles, développement économique et croissance sociale, il est nécessaire d'adopter dans sa vie de citoyen une démarche de développement prenant en compte les trois piliers du développement durable que sont l'environnement, l'économie et le social ...

Notre petite région n'échappe bien sûr pas à ces préoccupations : En Ardèche méridionale, nous sommes nombreux à penser qu'il devient urgent d'agir, pour prévenir ou corriger au mieux les dégradations de notre environnement, plutôt que de continuer à n'être que de simples consommateurs, spectateurs immobiles de la détérioration du monde qui nous entoure.

Trop souvent, les principes du développement durable font l'objet d'une présentation « planétaire », théorique, et macro économique, bien éloignée des préoccupations quotidiennes des territoires.

Le propos serait à cette occasion de s'exprimer sur le développement durable à l'échelle d'une petite région comme la notre, à partir d'un cadre de développement micro économique local et en s'appuyant sur des exemples locaux. Comment adapter à ces préoccupations l'agriculture, l'activité touristique ou la construction, qui sont les moteurs de notre économie locale? Comment assurer la pérennité de nos patrimoines naturel, paysager ou bâti, dont on perçoit cependant la lente et régulière détérioration? Comment mettre en œuvre de grands principes à l'échelle de la gestion quotidienne d'un village et de ses moyens limités?

Le Syndicat des Rivières Beaume Drobie organise à Joyeuse les 18 et 19 septembre une série d'actions coordonnées autour du patrimoine naturel, dans le cadre des journées du Patrimoine. L'association « Vivre à Labeaume », qui évoque depuis longtemps le sujet du développement durable, lui a proposé d'organiser un séminaire de réflexion sur ce thème.

A cette occasion, nous proposons, sans faire de catastrophisme ou d'éco-terrorisme, de réfléchir à notre échelle, à notre niveau, sur la manière d'aborder au plan local cette problématique globale, à partir de préoccupations très pratiques et de thèmes ancrés dans notre environnement quotidien : l'énergie, la rivière, l'eau et l'assainissement, la protection des espaces naturels, l'économie agricole, l'économie touristique, l'architecture et la construction... Les résultats de ces travaux ou réflexions pourraient servir

à nourrir de futurs agendas 21, communaux ou intercommunaux si les élus en décident.

Cette manifestation rassemblera autour d'universitaires et de techniciens, des élus, des associations, des militants écologiques, des animateurs ou des acteurs de développement, et surtout des citoyens.

Elle se déroulera de 10 heures à 19 heures, à Joyeuse (parvis de la mairie), le samedi 18 septembre.

Le Département de Géographie de l'Université de Lyon II qui travaille déjà sur le secteur Beaume Drobie a accepté de prendre en charge un exposé introductif aux problèmes physiques et environnementaux du secteur, principalement axés sur les cours d'eau et leur gestion.

Le séminaire à proprement parler comprendra une demi-douzaine de courtes interventions, (15' chacune) posant la problématique du développement durable vu au niveau local dans tel ou tel secteur de l'activité, de la production ou de la consommation à l'échelle d'un village (ou d'une petite ville). Chacune de ces interventions sera illustrée par des exemples pratiques issus d'expériences locales ou extérieures au département, exposées si possible par leur inventeur ou leur opérateur, et susceptibles d'être valorisées ou répliquées.

Une table ronde en fin de journée permettra de rassembler des éléments de consensus et de tirer des conclusions utiles de cette rencontre, qui se terminera autour du verre de l'amitié.

Une première esquisse de programme et une liste indicative d'intervenants, à préciser et/ou confirmer, est jointe à ce bulletin..



D'ores et déjà, nous vous proposons de réserver cette date et aimerions connaître vos premières réactions sur cette démarche, recevoir vos propositions complémentaires de thèmes d'intervention ou d'intervenants...

Samedi 18 septembre 2010, Parvis de la mairie de Joyeuse, sous chapiteau

A l'occasion des journées du patrimoine, en association avec le Syndicat des Rivières Beaume Drobie.

"Regarde au loin, Ces champs, le foin, Ouvre tes narines et respire, Ecoute les clapotis du ruisseau, Les bruissements du vent et les arbrisseaux, Comme c'est beau la nature, Des couleurs, le bonheur, la verdure, Pourvu que cela dure, Ne détruisez pas cette terre, Cela nous rendrait amer, Le ciel bleu nuageux, Se mire dans mes yeux, Que de joie, j'ai envie de crier, Pour moi c'est cela aimer, Et faire partie de la nature."

Anonyme

La Station d'épuration du Village (suite...)

Notre article paru dans le dernier numéro de la Beaume Claire a eu un certain impact. Son caractère général a permis de cristalliser bon nombre de questions tournant autour de ce sujet, au moment où de nombreuses réunions entre institutions, techniciens et collectivité se penchaient sur le sujet (ça n'était pas tout à fait une coïncidence, bien sûr...).

A la suite d'une réunion que nous avons eu avec le maire et le 1^{er} adjoint le 25 avril dernier, il existe une possibilité de consensus avec la municipalité concernant la nécessité de réaliser une nouvelle station d'épuration, son dimensionnement prendrait en compte les hypothèses de fréquentation et de production les plus récentes. La maîtrise d'ouvrage serait partagée entre les communes de Saint Alban Auriolles et Labeaume, en fonction de leur desserte respective. Elle serait située en rive droite de la rivière sur la commune de Saint Alban, où du foncier est disponible hors zone inondable.

Seul le SEBA, par la voix de son président, est convaincu que la station actuelle peut et doit convenir. La municipalité, sur son conseil, a accepté d'attendre de nouvelles séries d'analyse devant d'une part prouver le bon fonctionnement de la station d'épuration...et d'autre part répondre à toutes les garanties en matière de santé publique. C'est pourquoi ces études feront intervenir à la fois l'Agence Régionale de la Santé et la police de l'eau (ONEMA).

Leur résultat devrait être connu à la fin de l'été. Il faut bien souligner que ces analyses sont de nature différentes : celles de la DDASS portent sur le caractère «baignable» de l'eau (absence de danger pour la santé humaine) et se font en amont du pont là où le plus de gens se baignent..Celles du SATESE ou de l'ONEMA se font à plusieurs endroits et notamment, au niveau de la station d'épuration.

Elles mesurent la qualité des rejets, l'absence (ou la présence) de pollution et le cas échéant le caractère dangereux de celle-ci pour la santé humaine. On peut donc très bien avoir une situation satisfaisante au niveau du Petit Moulin, et des résultats inquiétants cent mètres plus bas...

Afin d'accélérer la prise de décision nous avons, en collaboration avec la FRAPNA, alerté Mr le sous préfet de l'Ardèche sur les risques sanitaires encourus en cas de baignade en aval du pont submersible. Celui-ci, par lettre du 16 juillet 2010 nous a écrit avoir "*informé Mr le maire de Labeaume sur la nécessité de prendre un arrêté d'interdiction de baignade sur les sites concernés.*"

Nous avons également appris que le conseil municipal lors de sa réunion du 30 juin 2010 a délibéré pour prendre un arrêté d'interdiction de baignade en aval du pont submersible...A ce jour (27 juillet) l'arrêté d'interdiction de baignade n'a toujours pas été pris...sans doute pour laisser le temps à Mr Jean Pascal, Président du S.E.B.A. de montrer que la station d'épuration fonctionne correctement!

Face à cette situation et au nom du principe de précaution, nous avons distribué aux usagers de la plage, ce dimanche 25 juillet 2010 l'information suivante:

INFORMATION BAIGNADE en aval du pont de Labeaume TRACT

Suite au problème de fonctionnement de la station d'épuration de Labeaume :

- Le conseil municipal a délibéré le 30 juin en vue de l'interdiction de la baignade en aval du pont de Labeaume.
- Le sous-préfet de l'Ardèche a informé le maire de la nécessité de prendre un arrêté d'interdiction de la baignade sur le site concerné.

Notre rôle est de vous informer d'un risque sanitaire au nom du principe de précaution.

Nous avons reçu un accueil très favorable des estivants et nous avons même reçu quelques remerciements pour notre action préventive !

Cette action a pour but de protéger les usagers en accélérant la sortie de l'arrêté d'interdiction de baignade par la municipalité, mais aussi de faire pression sur le SEBA pour trouver une solution définitive à notre problème d'assainissement, elle ne peut être obtenue que par la création d'une nouvelle station. Il est possible qu'il soit nécessaire de sortir du "SEBA assainissement" ...mais nous ne serions pas la

première petite commune à choisir cette solution. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à apporter toute notre aide à la municipalité pour cette étude et sa réalisation.

La période récente a été l'occasion de réfléchir sur la mise en place d'un enrochement destiné à protéger la berge rive gauche et le champ d'épandage actuel.

Cette solution d'urgence avait été envisagée par le Syndicat Beaume Drobie. Nous avons souligné l'inutilité de protéger un champ d'épandage et une station techniquement complètement dépassés...ceci au détriment d'un montage et d'un financement pour un nouvel équipement.

Outre le coût élevé d'un tel enrochement (on parle maintenant de 70.000 à 100.000 euros), la question de son impact écologique et paysager se pose. Des réserves sérieuses ont été émises par plusieurs administrations. Devant l'impossibilité de le mettre en œuvre rapidement, compte tenu des problèmes d'appels d'offres, de marchés et de travaux en période estivale, il a été envisagé un instant de se contenter d'une régulation locale du cours d'eau par déplacement des graviers stockés en amont du pont submersible...Mais l'administration –dit-on – a bloqué cette action en limitant le volume d'autorisation d'intervention sur les galets à 200m³, ce qui est certes protecteur, mais totalement inadapté au problème...

La recherche de la meilleure solution (encore une fois rappelons que pour nous c'est la mise en route immédiate d'une nouvelle station, écologiquement

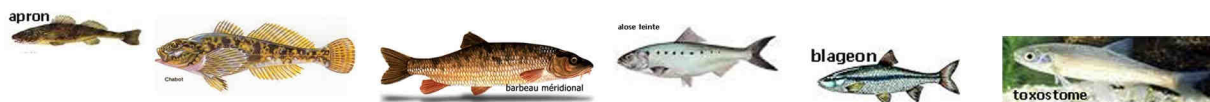
moderne et performante) est donc repoussée à l'automne – ou plus tard...

Parallèlement, la signature d'une convention d'occupation concernant la seule amélioration de la gestion, à l'exclusion de tous travaux neufs, a été signée entre le SEBA et le propriétaire des lieux, dont les droits sur le terrain de la station, et sur tout ou partie du champ d'épandage, restent entiers (une discussion est toujours en cours sur ce sujet avec la commune).

Même si la station est et restera définitivement sous dimensionnée, espérons que cet élément permettra au SEBA de trouver les moyens d'améliorer la performance qualitative de l'équipement, au moins le temps nécessaire pour arrêter le calendrier d'une nouvelle station. Celle-ci doit être une priorité d'investissement dans les années qui viennent.

A suivre...

Claude Guary et Daniel Rochette



Des espèces sensibles à protéger dans nos rivières

/ Nicole Daubenfeld

Dans la vallée moyenne de l'Ardèche et de ses affluents (site FR 8201657 Natura 2000) sont référencés quelques poissons qui ont en commun certains aspects de leur mode de vie et leur grande vulnérabilité. Certains d'entre eux fréquentent la rivière Beaume :

l'apron (Zingel asper) endémique du bassin Rhône, Méditerranée, Corse ;

le **chabot** (Cottus gobio) petit poisson d'environ 15 cm reconnaissable par ses nageoires pectorales en forme d'éventail ;

le barbeau méridional (Barbus meridionalis) de couleur gris-brun de 15 à 30 cm présentant des marbrures sur le corps ; il doit son nom à la présence de barbillons couverts de cellules sensorielles utiles pour détecter les proies (larves et nymphes d'insectes, vers...) ;

l'alose feinte (Alosa fallax) poisson mesurant jusqu'à 50 cm à l'âge adulte et ressemblant au hareng mais sans ligne latérale ;

le **blageon** (Leuciscus souffia) petit effilé (15 cm) possédant une bande violacée sur les flancs ;

le **toxostome** (Chondrostoma toxostoma) aux flancs argentés au dos vert-noir et au ventre blanc.

Ils affectionnent particulièrement les rivières courantes propres et peu profondes à fond de galets et graviers.

Un phénomène d'homochromie rend souvent difficile leur repérage, puisque, tels l'apron et le chabot en particulier, ils peuvent changer de couleur pour prendre

celle du fond et vivent souvent cachés entre les pierres. Adaptés au régime hydrologique de type méditerranéen caractérisé par des périodes sèches très marquées et des épisodes de fortes précipitations entraînant des crues soudaines, ils trouvent dans nos rivières un lieu de vie, une nourriture et un lieu de reproduction.

Or deux critères s'avèrent essentiels pour leur maintien dans les habitats ardéchois : la **propreté des eaux** et le **substrat graveleux**.

Par exemple, l'apron est très sensible aux modifications physiques et biochimiques de son environnement, même s'il est capable de supporter occasionnellement des faibles taux d'oxygène et une température de l'eau voisine de 30°C. C'est donc un bon indicateur de la qualité des cours d'eau, qui dépend de la fréquentation humaine et des dispositifs de traitement des eaux par les communes.

Il y a lieu d'insister aussi sur l'importance du substrat graveleux, car les cavités ménagées entre les galets sont autant de lieux favorables à la reproduction. Pour beaucoup d'espèces, celle-ci s'effectue de mai à juillet parfois jusqu'en septembre, c'est-à-dire à une période de forte fréquentation des rivières par les

estivants qui ne manqueront pas de déranger les géniteurs.

Certains adultes prêts à frayer remontent les petits affluents à la recherche d'eaux à fort courant et bien oxygénées.

L'alose, dont l'adulte vit en mer, est même capable de remonter sur de grandes distances les cours d'eau pour se reproduire en eau douce.

Ces espèces sont donc inscrites sur la liste rouge des espèces menacées dans la rubrique « vulnérables ».

L'apron est même actuellement considéré en voie d'extinction.

Parmi les causes de leur raréfaction citons :

- le dérangement des géniteurs par l'augmentation des baigneurs.

- les phénomènes d'assèchement, de réchauffement de l'eau, d'eutrophisation ;
- toutes les modifications des cours d'eau (rectification, enrochement, endiguement, disparition de zones de courant...); les obstacles au déplacement dans les lits des cours d'eau par suite de travaux qui conduisent à une dévégétalisation et à une disparition des lieux de frayères...

Il y a donc lieu de faire des choix judicieux avant d'engager des actions qui aboutiraient à précipiter cette évolution, mais au contraire à œuvrer pour favoriser le maintien de ces espèces remarquables dans nos rivières ardéchoises, notamment dans la Beaume.

Natura 2000 : Gérer pour survivre

/ Nicole Daubenfeld

Cerner la notion de patrimoine naturel et de là le champ d'action à mettre en œuvre pour une « gestion conservatoire » est un véritable débat. Le premier souci des naturalistes est de sauvegarder les espèces menacées de disparition et de préserver les écosystèmes les plus remarquables. Comment passer à une véritable stratégie de surveillance de notre biosphère et une perspective d'utilisation rationnelle des ressources ?

La France est remarquable par la diversité de ses paysages et la richesse de sa faune et de sa flore. Plus de 1700 sites naturels sensibles y ont été référencés couvrant 12,4 % du territoire. Une extension est en cours vers le domaine maritime.

Natura 2000, réseau européen, a pour objectif d'identifier les espaces naturels sensibles et de préserver leur biodiversité. Notre commune est concernée par le site « Vallée moyenne de l'Ardèche et ses affluents », qui s'étend sur 1751 hectares le long des vallées de l'Ardèche et de la Beaume (Cf. carte).

Tous les 6 ans, le **bilan** fait sur la flore et la faune est un indicateur de la biodiversité et un instrument pour les politiques de conservation.

Pour chaque espèce (ou habitat), plusieurs paramètres sont pris en compte : l'aire de répartition, l'effectif des populations, la surface de l'habitat occupé par l'espèce et les perspectives de maintien.

Les données permettent une évaluation parmi 4 catégories : favorable, défavorable inadéquat (= moyen), défavorable mauvais, inconnu.

A signaler aussi, très près de nous, le site des « Cévennes ardéchoises/partie rivières » qui intègre notamment les bassins de la Beaume et de la Drobie .

Il est composé essentiellement de forêts à feuilles caduques (65 %) faisant partie du domaine méditerranéen.

Dans les estimations actuelles, le domaine méditerranéen et alpin sont ceux où les espèces se portent le mieux (50 à 60 % des espèces sont dans un état favorable ou inadéquat).

Mais **les perspectives** sont fonction des pressions exercées actuellement sur l'environnement et des menaces susceptibles de compromettre le maintien des espèces et des habitats.

Le développement continu des populations humaines, l'urbanisation, la dégradation des ressources dont le renouvellement est lent (comme les sols) , la destruction de milieux fragiles , la contamination des éléments fondamentaux de la biosphère (eaux douces par les nitrates et phosphates, eau de mer par les hydrocarbures...), l'exploitation de certaines espèces au-delà du seuil de renouvellement de leurs populations (crustacés, céteacés, poissons...) sont des problèmes majeurs qui impliquent que soit évaluée la place de l'homme dans l'évolution des équilibres naturels.

Si la protection du patrimoine naturel est assurée par des structures administratives officielles, elle s'appuie aussi largement sur les mouvements associatifs et les initiatives individuelles.

La maîtrise de l'environnement se trouve dans les mains de tous : la sensibilisation du public sur les sites à protéger, l'encouragement des bonnes pratiques d'entretien de l'espace, des aménagements touristiques raisonnés... Gérer le patrimoine naturel est donc une tâche exaltante puisqu'elle conduit au maintien du « patrimoine commun » de toutes les nations



Natura 2000 Ardèche FR8201657

DES VOLUMES SIMPLES



Dans les derniers *Petit Labeaumois*, des fiches-conseil donnent quelques recommandations pour construire et rénover à Labeaume.

L'habitat traditionnel, la ferme ancienne y sont comparés à la villa d'hier, à la maison d'aujourd'hui. Aux murs de pierre épais, aux formes simples, aux fenêtres étroites, aux voûtes en plein cintre, ont succédé des maisonnettes en briques creuses enduites, aux volumes tarabiscotés, aux enduits trop clairs ou trop vifs, aux arcs surbaissés de faible épaisseur, portés par de frêles colonnettes couronnées d'un chapiteau préfabriqué. Même les tuiles sont plus petites et vieilles...

Les exemples abondent à Labeaume. Toutes ces maisons ont reçu par le passé un permis de construire très souvent en contradiction avec les règles du PLU comme avec les recommandations que défend aujourd'hui la Commission d'Urbanisme.

Mais on ne peut comparer des fermes simples à des maisonnettes sur catalogue, perchées sur des buttes et précédées de toute la collection de clôture qu'il est possible d'acheter.

Et c'est ainsi qu'un des plus beaux villages de l'Ardèche, un village de caractère, dans un site protégé, devient un lotissement d'une quelconque banlieue. Et c'est ainsi qu'autant de passoires thermiques contribuent au réchauffement climatique, tout en grevant les budgets familiaux.

Souhaitons que ces « fiches conseils » puissent jouer leur rôle et contrarier réellement cette évolution.

Paul Chemetov

13 juillet 2010

L'assemblée générale ordinaire de Vivre à Labeaume se tiendra au Récatadou, le jeudi 12 août 2010 à partir de 17h30.

Si vous souhaitez continuer à soutenir notre action et si vous n'avez pas encore eu l'occasion de renouveler votre adhésion, nous vous joignons ci-dessous un bulletin d'inscription que vous voudrez bien adresser à notre trésorier.

BULLETIN D'ADHESION 2010/2011

NOM **Prénom**

Adresse :

Déclare adhérer / ré adhérer à l'association Vivre à Labeaume pour l'année 2010/2011

Signature :

Cotisation pour 2010/2011 Individuelle : 15 € Couple : 25 €

A remettre à l'entrée de l'AG, ou à retourner au trésorier Jacques ALLARD *Boullet* – 07120 LABEAUME

Chèques à l'ordre de Jacques ALLARD, trésorier de Vivre à Labeaume)

**A l'occasion des journées du patrimoine, en association avec le Syndicat des Rivières Beaume Drobie, séminaire sur le développement durable (esquisse de programme en page jointe)
Samedi 18 septembre 2010, Parvis de la mairie de Joyeuse, sous chapiteau.**

Séminaire : le développement durable au village

PREMIERE ESQUISSE DE PROGRAMME au 31/07/2010 (à confirmer)

- 10 h 30.- Accueil et présentation générale
Luc Perrier, Président du Syndicat de Rivières Beaume Drobie
Claude Guary, Président de l'Association Vivre à Labeaume
- 10 h 45.- Présentation introduction : Le milieu géographique et ses problématiques face au développement
Yann Callot, professeur, Vice président de VAL, Nicolas Jacob et Norbert Landon, maîtres de conférences au département de Géographie de l'Université Lumière Lyon II
- 12 h 15.- Pause Déjeuner
(Libre, réservation et menu chez Valentina, place Peyre, à quelques pas de la mairie)
- 14 h. - Reprise des débats : Introduction
Claude Guary, urbaniste et développeur, modérateur
- 14h 10.- Protection des milieux et de la biodiversité
Laurence Jullian, coordinatrice départementale Drôme Ardèche du CREN
Exemple : Le plateau de Montselgues, présenté par les élus de Montselgues
- 14h 40.- Energie
Pole énergie Ardèche
Exemples : Installations solaires pilotes, Equipements publics, Photovoltaïque agricole.
- 15h 10.- Architecture et Construction
Paul Chemetov, architecte urbaniste, vice président de VAL
Exemples : L'Eco hameau de Beaumont Saint André (M.Waldsmith,maire)
Réhabilitation écologique d'un logement individuel (Y.Callot)
- 15h 40.- Pause
- 16h.- Agriculture : diversification, multi activités, agriculture biologique
Un(e) généraliste représentant(e) la profession agricole (à déterminer)
Exemples : Le développement durable par l'intégration aval :exemple de la coopérative des Bourrons Couchus (Sandrine Taine) Développement durable et agriculture bio (intervenant à déterminer).
- 16h30.- Tourisme et éco tourisme
Virginie Audigier-Bouysset, responsable Développement Durable et Tourisme au PNR des Monts d'Ardèche
Exemples : Le Camping du Plan d'eau Saint Privat, eco camping labellisé européen (07)
Un Eco-gîte du périmètre Beaume Drobie
- 17 h.- Eau et assainissement
Un responsable institutionnel de structure (en discussion) : le développement durable dans un contrat de rivière
Exemples : Citernes et usages des eaux pluviales (BET à identifier/ SPANC et innovation, micro STEP roseaux (Jean Pierre Roux)
- 17h 30.- Table ronde et Débat Tribune /Public
- 18 h 15.- Verre de l'amitié**